



GDEM 74- GDM 73

Collaborations enseignants

ATSEM

**Une communauté éducative, quel pilotage
de la directrice?**

Communication

Réalisé par Véronique Vuargnoz

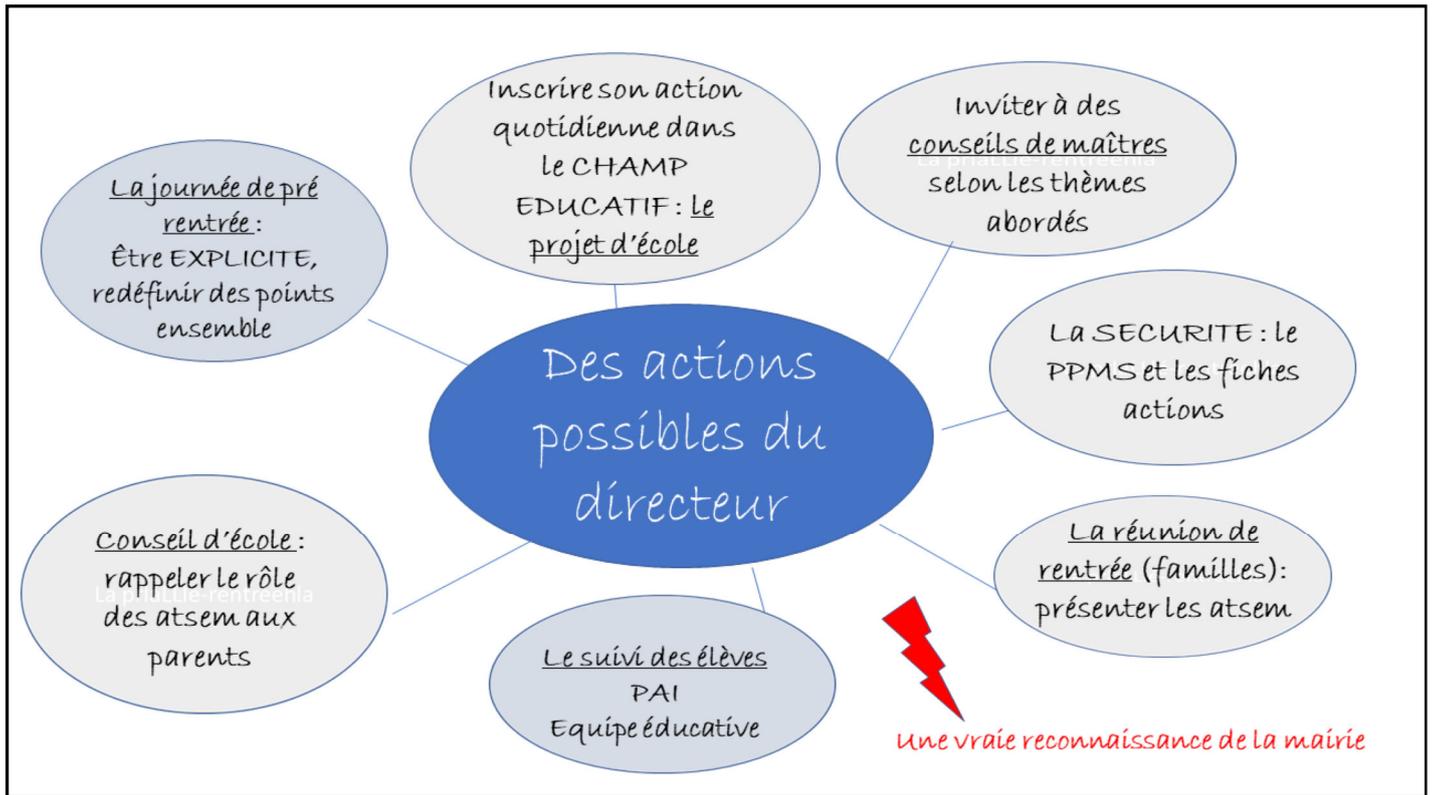


Jusqu'à, les ATSEM « participaient » à la communauté éducative.
Depuis le 1^{er} mars 2018, elles y appartiennent !

Décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018

UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, QUEL PILOTAGE DE LA DIRECTRICE?

**INCLURE CONCRETEMENT L'ATSEM
DANS LA COMMUNAUTE
EDUCATIVE...OUI MAIS COMMENT? :
LEVIERES POSSIBLES DU
DIRECTEUR ET SES LIMITES ..**

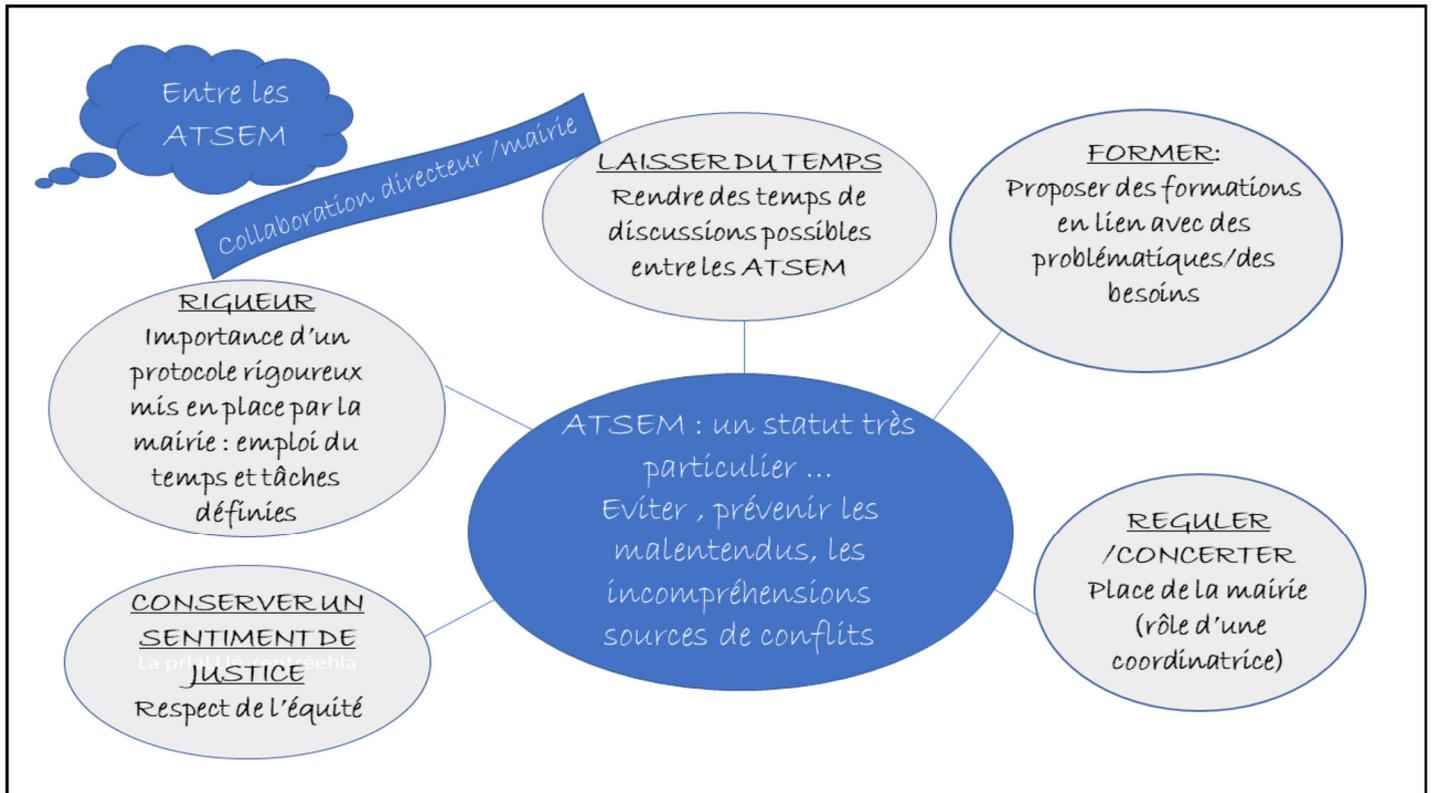


CONSERVER UN
CLIMAT SEREIN



AUSEINDE
L'ECOLE:
Les relations
entre les ATSEM

AUSEINDE LA
CLASSE:
Les relations
enseignant/ATSEM



-Le protocole : la mairie a établi un emploi du temps très précis reprenant toutes les tâches incombant aux ATSEM tout au long de la journée, chaque ATSEM a son emploi du temps conçu avec équité. Chaque tâche a été calculée sur la semaine : par exemple le bus scolaire → gérer les groupes d'enfants au BUS, récupérer les groupes dans les classes, surveiller les groupes du bus devant l'école.

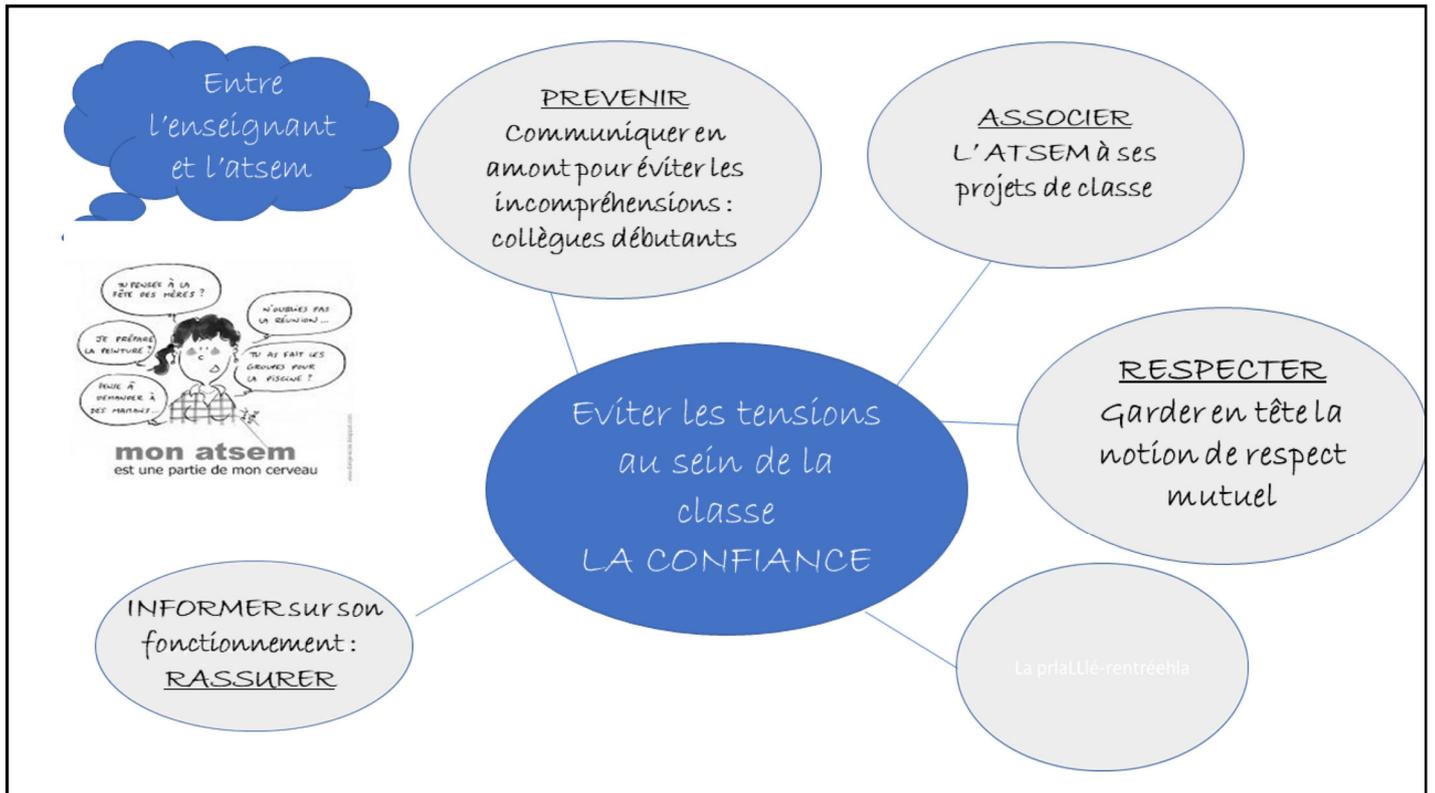
-L'équité : les emplois du temps ont été établis de manière à ce que chacun puisse émettre son avis, discuter d'éventuels points de discorde afin d'anticiper un sentiment de frustration, d'injustice (par exemple : avoir le même temps de présence en classe, le même temps de surveillance du bus, les mêmes tâches de nettoyage). La mairie a pris le temps également d'anticiper des absences d'agents, absences souvent source de stress et de conflit. Un protocole a été établi pour à la fois prévoir un « contingent » de personnel à même de remplacer les agents absents et également définissant les conditions de répartition des tâches en cas d'absences.

-le temps : dans la journée, les ATSEM (notamment entre midi et deux) peuvent échanger sur leurs difficultés, leurs différentes tâches. Pendant les temps de récréation, elles ont la possibilité de prendre un temps de discussion en organisant des rotations de surveillance par exemple (pour prendre en charge d'éventuels enfants blessés durant la récréation).

-Former : la mairie a par exemple proposé une formation sur la gestion des conflits et des enfants dits « perturbateurs », les ATSEM ont bénéficié de l'aide d'une psychologue. Elles nous ont ensuite fait partager leurs ressentis sur cette formation.

-Réguler : suite à des tensions entre les ATSEM, des temps de concertations courts

(15mn maximum) ont été organisés en début de chaque mois. Ces concertations étaient conduites par l'adjointe aux affaires scolaires et la coordinatrice (en charge du périscolaire et des ATSEM). Au départ, les ATSEM y participaient à tour de rôle , seule ou à deux selon les besoins , les envies et le temps de dissiper le plus gros des tensions. Par la suite, toutes les ATSEM y participaient ensemble de manière à rapidement balayer les points à soulever : l'objectif étant de régler le moindre souci ou de répondre à des questions pour éviter de retomber dans les tensions antérieures. La présence de la directrice n'était pas obligatoire, la coordinatrice qui est présente dans les locaux de l'école pouvait transmettre à tout moment un rapide compte rendu des temps de concertation.



-Prévenir : il est important, surtout avec des collègues débutants, de conseiller aux enseignants de faire une « mise au point » avec l'ATSEM dès la pré rentrée → expliquer sa façon de fonctionner, mettre en œuvre les moyens de communication, encourager le dialogue (l'ATSEM doit pouvoir s'exprimer si les consignes de l'enseignant ne lui apparaissent pas claires). J'invite les collègues surtout en cas de changement d'enseignant, d'ATSEM à prendre un temps de discussion autre que sur la « mise en place des étiquettes de rentrée, la préparation des porte manteaux... », en bref sur les impératifs de la rentrée.

-Associer : présenter ses projets (une sortie, la préparation d'un spectacle, un projet thématique ...) à l'ATSEM pour que l'agent se sente partie prenante des activités, mette du sens sur ce qui se passe en classe et se sente investi.

-Respect : l'ATSEM doit pouvoir exprimer au directeur d'école un éventuel sentiment de mal-être au sein de la classe voire un sentiment d'irrespect. En tant que directrice d'école, je demande régulièrement aux ATSEM si tout se passe bien dans la classe, s'il est nécessaire de faire remonter des points aux enseignants. Le sentiment de respect mutuel est une condition indispensable à un climat serein.



Vos suggestions, idées, questionnements, interrogations, retours
d'expériences nous intéressent..

Merci!